

Conseil communal du 2 mars 2020

Vous trouverez ici une synthèse de *mes interventions*.
Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.

Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Mes interventions ont été reprises dans la presse locale (au sujet du Guide Communal d'urbanisme - GCU, ou de mes propositions au sujet des couches lavables) :

*dans l'Avenir du Luxembourg du mercredi 4 mars, p.9 et
dans La Meuse-Luxembourg du mercredi 4 mars, p.10.*

*Ces articles sont lisibles sur le site internet ECOLO DURBUY.be
La séance du Conseil est enregistrée et visible sur Durbuy TV.*

Point 5. Règlement-prime couches lavables

Ecolo souligne l'importance de cette prime dans la lutte contre les déchets, et soutient la majorité à la transformer en « Chèques-commerce ».

L'objectif est d'encourager l'usage des langes réutilisables, moins chers et surtout plus respectueux à l'égard de l'environnement.

Il participe dès lors à la réflexion menée par la Commission « Déchets », dans une optique de diminution de ceux-ci.

Je remarque toutefois que cette prime est très peu demandée : les 300 euros inscrits annuellement au budget semblent peu voire non consommés.

Un problème se pose : la prime est méconnue.

Ecolo propose plusieurs pistes :

- inviter les consultations de l'ONE à en parler et en faire la promotion ;
- suggérer aux accueillantes à domicile à tester leur usage, avec l'aide des parents ;
- adapter l'octroi de la prime en offrant le choix entre une formule location et une formule achat. Dans le premier cas, elle permet la location de langes lavables auprès d'une entreprise spécialisée ou une personne (appelée en certains endroits « couchothèque ») pour une durée d'un mois et un montant maximal de 100 €. Cette prime « location » pourrait par ailleurs être combinée avec une prime « achat ». En cas d'achat, le montant de la prime équivaldrait toujours à 50 % des factures, plafonné à 100 €.

L'avantage de la location (identique à la location de draps dans les hôpitaux ou hôtels, donc sans risque) est de permettre aux parents qui hésitent de tester la formule avant de passer à l'achat. Cette formule pourrait séduire des parents hésitants.

J'invite la Commission de la Petite Enfance à faire connaître et évoluer la prime.

Réaction du Collège : j'ai été étonné par le manque d'ouverture de l'Echevine compétente, Laurence Jamagne, et déçu par l'Echevin en charge des Déchets, Freddy Paquet, qui estime qu'utiliser des couches lavables, c'est revenir en arrière dans le temps...où il y avait moins de déchets. Allez comprendre cet échevin incohérent ... ! Bref, un positionnement assez conservateur et inefficace.

Il est évident que cette prime communale n'atteint pas ses objectifs. Elle n'est ni connue, ni promotionnée.

Pour convaincre les jeunes parents, il faut leur permettre d'essayer. Et le prêt ou la location, le temps d'un test, c'est une des solutions. Mais il faut plus, aussi.
NB : Mon fils et ma belle-fille sont passés par cette phase de test, et utilisent maintenant des couches lavables qu'ils ont ensuite achetées. Ils travaillent tous les deux.

Exemple de règlement communal proposant une prime à la location et à l'achat : <https://www.etterbeek.be/vos-demarches/je-vis-a-etterbeek/les-primas-a-etterbeek>

Point 8. RCCR - Wéris - RN 841 - Projet d'AM - Approbation

Le projet, présenté à l'initiative de la Wallonie, vise à imposer de rouler à 70 Km/h à l'entrée et à la sortie de Pas Bayard, mais pas dans la ligne droite entre ces deux points !

J'ai évidemment appuyé le souhait de la majorité d'insister auprès de la Wallonie pour inclure la ligne droite dans le projet, soit entre la BK (Borne Kilométrique) 5,870 et la BK 6,2.

Réaction du Collège : Il semble qu'en général, en ce qui concerne les routes régionales, l'avis des communes n'est pas entendu par la Wallonie. A suivre. Je vais insister auprès du Ministre Henry.

Point 10. Régie Foncière - Vente publique du 17/03/2020 - Cahier Spécial des Charges

J'ai soutenu cette proposition, si elle augure d'une vente à bon prix, ce qui permettra de soutenir les prix du marché.

J'ai à nouveau insisté sur le respect de l'environnement, et des chemins forestiers lors des travaux d'abattage. J'ai constaté dans le cahier des charges que l'art. 45 prévoit une garantie de maximum 6.000 € à titre d'indemnités pour, notamment, la réparation des dégâts. Cette garantie, selon l'expérience passée, est-elle mise en oeuvre ?

Réaction du Collège : le Bourgmestre s'est engagé à se renseigner et donner réponse lors du prochain conseil communal. Dont acte.

Point 11. Désignation d'une équipe pluridisciplinaire comme auteur de projet pour l'élaboration du Guide Communal d'Urbanisme - Cahier des charges et marché.

Ecolo remercie le Directeur général pour l'envoi de l'étude juridique sur la légalité de la réglementation sur les Hébergements touristiques. Il constate, à sa lecture, que sa mise en oeuvre, selon les conseils du bureau d'avocats, ne dépendrait pas uniquement de la rédaction d'un Guide Communal d'Urbanisme, mais aussi d'autres dispositions : lignes de conduite lors de la délivrance de permis d'urbanisme, Charte touristique (pour l'accueil par le propriétaire), renforcement du règlement général de police (pour le tapage nocturne).

Le GCU n'intervenant, in fine, que pour les règles relatives à l'aménagement des Hébergements touristiques (superficie minimale et équipements).

En conclusion, c'est un ensemble de démarches, incluant une dynamique d'animation et de relation avec les propriétaires d'hébergements touristiques qui permettra. Serait-ce l'occasion de relancer la « Charte de Qualité » mise en oeuvre voici 10/15 années ? Serait-ce l'occasion de lancer, avec les associations de propriétaires (je pense aux Gîtes de Wallonie, par exemple), une dynamique locale positive ?

Réaction du Collège : l'avis juridique donne des suggestions. La Charte ne sera peut-être pas suffisante et les Règles de Police en matière de tapage nocturne existent déjà : le tout, c'est qu'elles soient appliquées. Par ailleurs, Durbuy sera l'une des premières communes de Wallonie à se doter d'un GCU : ce que j'ai salué.

Point 12. Urbanisme - Question de voirie à Barvaux

Il s'agit de l'ouverture de voirie dans l'enclos de la future maison de repos VULPIA dans l'ex-parc des Pères Oblats en Chainrue à Barvaux.

J'ai voté contre.

Je me suis étonné de voir ce projet présenté si tôt, alors que la construction contestée par le voisinage immédiat n'a pas encore reçu réponse aux questions posées lors de l'enquête publique. Il y va du respect des citoyens

En conséquence, tout en étant favorable à la construction d'une maison de retraite à Barvaux, j'ai voté *contre le projet d'ouverture de voirie*, tant que l'avis des habitants ne sera pas pris en compte et réponses données à leurs inquiétudes.

Réaction du Collège :

- l'analyse des remarques déposées dans le cadre de l'enquête publique est en cours, et chaque question recevra réponse (NB : ce qu'impose la loi)
- l'ouverture de voirie est un autre dossier : il ne faut pas mélanger les deux (permis d'urbanisme et voirie).

S'en est suivi une discussion en huis clos.

Eric Jurdant
Conseiller communal Ecolo
2 mars 2020